

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Acétate mercurique en solution

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Acétate de mercurique en solution

Code Produit : 176109

Marque : Sigma-Aldrich

No.-Index : 080-004-00-7

No.-CAS : 1600-27-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Prélèvement des mercaptans par barbotage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : QUAD-LAB
Parc Léonard de Vinci
26 rue Léonard de Vinci
91090 LISSES
Téléphone : +33 (0)1 64 93 26 60
Fax : +33 (0)9 72 23 42 20
Adresse e-mail : contact@quad-lab.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence :
ORFILA (régulation des centres anti poison) - Tél : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP]

Toxicité aiguë, Inhalation (Catégorie 2)
Toxicité aiguë, Dermale (Catégorie 1)
Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 2)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Catégorie 2)
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique (Catégorie 1)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique (Catégorie 1)

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Danger d'effets cumulatifs.
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Contenu d'étiquette**Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 [EU-GHS/CLP]**

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H300 Mortel en cas d'ingestion.
 H310 Mortel par contact cutané.
 H330 Mortel par inhalation.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.
 P284 Porter un équipement de protection respiratoire.
 P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Informations Additionnelles
 sur
 les Dangers

aucun(e)

2.3 Autres dangers

Aucun

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Acétate mercurique	216-491-1	-	1600-27-7	4,76 %	T+ : R26/27/28 N : R50/53 R33	Acute Tox. 2 (H300) Acute Tox. 1 (H310) Acute Tox. 2 (H330) STOT RE 2 (H373) Aquatic chronic 1 (H410)

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16
 Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital. Consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
En cas d'ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau.

Toux, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, mercure/oxydes de mercure,

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Protection faciale et lunettes de sécurité

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant).

Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'immersion :

Matériel: Caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0,11 mm
Temps de pénétration: > 480 min
Matériel testé :Dermatril® (Aldrich Z677272, Taille M)

En cas de contact par projection :

Matériel: Caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0,11 mm
Temps de pénétration: > 30 min
Matériel testé :Dermatril® (Aldrich Z677272, Taille M)
Source des données: KCL GmbH,
D-36124 Eichenzell,
Téléphone +49 (0)6659 873000,
e-mail sales@kcl.de,
Methode test: EN374

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Cette recommandation est donnée à titre informatif et doit être évaluée par un spécialiste de l'hygiène et de la sécurité industrielle connaissant l'utilisation prévue par nos clients. Ceci ne doit pas être interprété comme une approbation dans un quelconque scénario d'utilisation.

Protection du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques, Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Forme: poudre
	Couleur: beige
Odeur	donnée non disponible
Seuil olfactif	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	Point/intervalle de fusion: 179 - 182 °C - lit.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	donnée non disponible
Point d'éclair	donnée non disponible
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	3,280 g/cm ³
Hydrosolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	donnée non disponible
Température d'autoinflammabilité	donnée non disponible
Température de décomposition	donnée non disponible
Viscosité	donnée non disponible
Propriétés explosives	donnée non disponible
Propriétés comburantes	donnée non disponible

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Donnée non disponible
10.2 Stabilité chimique	Donnée non disponible
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Donnée non disponible
10.4 Conditions à éviter	Donnée non disponible
10.5 Matières incompatibles	Oxydants forts, Acides forts
10.6 Produits de décomposition dangereux	Autres produits de décomposition - donnée non disponible

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë	DL50 Oral(e) - rat - 40,9 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Donnée non disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Donnée non disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Donnée non disponible
Mutagenicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible
Cancérogénicité	IARC: 3 - Group 3: N'est pas classé comme cancérogène pour l'Homme (Mercury di(acetate))
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible
Danger par aspiration	Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation	Peut être mortel en cas d'inhalation. Peut irriter le système respiratoire.
Ingestion	Peut être mortel en cas d'ingestion.
Peau	Peut être mortel en cas d'absorption par la peau. Peut provoquer une irritation de la peau.
Yeux	Peut provoquer une irritation des yeux.

Signes et Symptômes d'une Exposition

Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau., Toux, Insuffisance respiratoire, Migraine, Nausée

Information supplémentaire

RTECS: AI8575000

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	Toxicité pour le poisson CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 0,025 mg/l - 96 h
12.2 Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible
12.4 Mobilité dans le sol	Donnée non disponible
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Donnée non disponible
12.6 Autres effets néfastes	Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit	Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.
----------------	---

Emballages contaminés Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU	ADR/RID: 1629 IMDG: 1629 IATA: 1629
14.2 Nom d'expédition des Nations unie	ADR/RID: ACÉTATE DE MERCURE IMDG: MERCURY ACETATE IATA: Mercury acetate
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	ADR/RID: 6.1 IMDG: 6.1 IATA: 6.1
14.4 Groupe d'emballage	ADR/RID: II IMDG: II IATA: II
14.5 Dangers pour l'environnement	ADR/RID: oui IMDG Marine pollutant: yes IATA: no
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Donnée non disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R26/27/28: Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R33: Danger d'effets cumulatifs.

Information supplémentaire

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité